

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 13 novembre 2019

Convocation adressée le 6 novembre 2019
Compte rendu affiché le 21 novembre 2019
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10



L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de novembre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 6 novembre 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : Inès DE LAVERNEE, Béatrice GAILLIOUT, Myriam PICOT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER, Jérôme MALESKI,

Excusés : Corinne IEHL, Thomas RUDIGOZ

Procuration : Loïc CHABRIER à Myriam PICOT
Guy CORAZZOL à Loïc GRABER
Luc LAFOND à Joëlle SANGOUARD
Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI

Secrétaire : Béatrice GAILLIOUT

**EXERCICE 2020 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Rapporteur : Loïc GRABER

Le Conservatoire de Lyon a perçu au titre du présent exercice budgétaire une subvention de fonctionnement versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 260 000 €.

Agréé par le ministère de la Culture en 2019 (label issu de la loi sur la création, l'architecture et le patrimoine de 2016), le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon propose désormais un cursus digne des classes préparatoires aux grandes écoles, au titre du Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur.

Au sein de chacune des trois disciplines dispensées (théâtre, danse et musique), les élèves qui souhaitent se professionnaliser peuvent ainsi préparer les concours des écoles supérieures (pôles supérieurs ; Conservatoires nationaux supérieurs musique et danse ; grandes écoles européennes ; grandes écoles de théâtre et de danse).

L'objectif poursuivi est de donner la possibilité à l'étudiant de développer sa capacité d'autonomie artistique, de préciser son projet professionnel et, par là même, de le conduire à engager avec succès sa démarche d'admission dans un établissement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant.

Le Conservatoire de Lyon formule auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, une demande de subvention de fonctionnement incluant le déploiement de ce dispositif national.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 260 000 € au titre de l'année 2020. Cette subvention sera imputée sur la nature comptable 74718 ;

✓ **autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette demande ;

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Loïc GRABER